

# COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS - VAL DE SAONE



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE du Mercredi 21 Juillet 2010 à Lugny à 20 h

*Le Conseil de la Communauté de Communes du Mâconnais - Val de Saône s'est réuni à Lugny sous la présidence de Madame Patricia CLEMENT, Présidente.*

Etaient présents : Mmes CLEMENT, CANITROT, DREVET, CHEVALIER, BUE, TROUSSEAU, GUICHARD, LAFERRERE et Mrs GOYARD, GUILLET, CHERVIER, GAUDILLERE, PRUDENT, ROBELIN, SURGAND, CORSIN, CONRY, DEDIENNE, MORNAND, ROUGEOT, DUMONT, PHILIPPON, PERRIN, PEULET, DAILLY.

Etaient excusés : Mrs PENOT, BALDASSINI et LE GRAND DE MERCEY

### 1 - Lecture du compte rendu du Conseil Communautaire du 23 Juin 2010

Le compte rendu du Conseil du 23 Juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

### 2 – Maison de tourisme

#### Démonstration aéromodélisme

Les membres de la MJC de l'Héritan de Mâcon pratiquant l'aéromodélisme ont réalisé une démonstration le Samedi 3 Juillet sur le plan d'eau de Fleurville en présence de pêcheurs, de garde pêches et d'élus du Conseil intercommunal.

Cette démonstration, peu bruyante, a été appréciée par les membres du Conseil.

Les aéromodélistes souhaiteraient entre autres, pouvoir développer cette activité par la proposition de stages éventuellement. Pour ce faire, ils seront associés à l'étude d'aménagement des plans d'eau qui débutera en Septembre.

#### Point de situation projet filières courtes et réponse des Saveurs Mâconnaises

Madame CLEMENT rappelle que lors du dernier Conseil, il avait été décidé de demander aux Saveurs Mâconnaises quelle était leur position par rapport à leur implantation dans le bâtiment Ecomarché de Fleurville. Un courrier leur a donc été adressé. La Présidente lit leur réponse reçue le 19 Juillet. Le GIE Saveurs Mâconnaises pense poursuivre son projet dans les locaux de l'ancien magasin.

Le 15 Juillet 2010, la Présidente a rencontré le Préfet et la Sous-Préfète, tous deux sont favorables au projet. Toutefois, le Préfet qui avait connaissance de la situation des Saveurs Mâconnaises pense que la collectivité devra abandonner le projet des filières courtes si ces derniers décident de s'implanter dans les locaux d'Ecomarché.

D'un point de vue financier, le Préfet a confirmé que la Communauté de Communes pouvait bénéficier de la DDR, la Préfecture est en attente du dépôt du projet. La subvention s'élève à 15 % du montant des travaux soit 182 719 €. Le FEDER participe à la même hauteur.

Compte tenu de ces éléments, la Présidente donne la parole au Conseil : Que fait-on ? Est-ce que l'on poursuit le projet ?

Les élus s'expriment tour à tour. Certains souhaiteraient qu'un budget soit réalisé afin de déterminer l'enveloppe que le Conseil peut attribuer à ce projet. Cela semble difficilement réalisable dans l'immédiat, certains coûts sont à affiner, les travaux de toiture, façade seront à réaliser sur l'ensemble du bâtiment même si toute la surface n'est pas réhabilitée.

Mr DAILLY pense qu'un rapprochement avec d'autres structures telle que celle de Pont de Vaux serait à étudier. Selon lui, il serait plus intéressant et motivant de travailler au sein d'une équipe que de manière isolée. D'autres élus s'interrogent sur la possibilité éventuelle de louer un espace dans le bâtiment Ecomarché.

La Présidente propose un vote à bulletin secret. Mr DAILLY estime ce vote inutile dans le sens où l'ensemble du Conseil est favorable à la poursuite de ce projet, la baisse des coûts en est la condition sine qua non.

Mme CANITROT est agacée par la frilosité que manifestent les élus lorsqu'il est question du tourisme, elle déplore la lenteur de la réflexion qui dure depuis trop longtemps.

En admettant que le montant des travaux prévus initialement soit divisé approximativement par deux, Mr ROBELIN estime que l'excédent dégagé l'an dernier et les subventions attendues permettraient à la Communauté de Communes de s'engager raisonnablement dans le projet.

En conclusion, il est convenu de contacter l'architecte pour lui demander un chiffrage précis des travaux en sachant que les aménagements prioritaires sont l'Office de Tourisme (comprenant une vitrine du canton) et un local dédié à la location des vélos (dans le cadre de la labellisation Bourgogne à Vélo). L'aménagement extérieur sera également revu, le passage de la voie bleue dans le site est confirmé.

## **2 – Déchets**

### **Proposition du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés 71**

La Présidente rappelle la proposition du SMET 71 qui s'attache aujourd'hui à réfléchir sur la mutualisation des coûts de transport. Mme CLEMENT procède à la lecture de la réponse du SMET suite à la demande de compléments d'information cosignée par les trois collectivités concernées (Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône, SIRTOM du Clunysois et SICTOM du Mâconnais).

Au vu des éléments transmis, les élus s'accordent à dire qu'il n'existe à l'heure actuelle pas d'autres alternatives que de rejoindre le SMET 71. Mr GUILLET ajoute toutefois que pour quitter le SMEVOM, il faudra d'abord s'acquitter du solde de la somme due au titre de l'étude réalisée.

Les membres du Conseil donnent un accord de principe pour adhérer au SMET 71 sous réserve de s'assurer que collectivité en ait la compétence.

### **Rapport annuel sur l'élimination des déchets en 2009**

Le rapport annuel sur l'élimination des déchets en 2009 est distribué aux conseillers. Mr PERRIN regrette que celui n'intègre pas de bilan financier.

Mr ROBELIN fait part de l'évolution encourageante des tonnages de déchets collectés entre 2008 et 2009. Une diminution a été enregistrée au niveau des ordures ménagères (- 2,66 %) et des points d'apports volontaire (5,21 %) tandis qu'une légère augmentation (+ 0,20%) s'est fait ressentir pour la déchetterie.

### **Plan de prévention**

Un comité de pilotage a réuni les 3 collectivités signataires de la convention relative au Plan de Prévention des déchets. Mme Bérénice DINET a été retenue pour le poste de chargé de mission, elle débutera le 2 Août 2010.

## **3 – Diminution du temps de travail de Mme Laurence LAGADRILLERE, Auxiliaire de Puériculture**

Le Conseil donne son accord pour la diminution du temps de travail de Mme Laurence LAGADRILLERE à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2010. Compte tenu du retour à temps plein de Mme Nelly SANGOY, la durée hebdomadaire de travail de Mme Laurence LAGADRILLERE sera diminuée à 21 heures hebdomadaire (au lieu de 25 h 30 ). Cette modification avait été convenue avec l'agent lors de son entretien d'embauche.

## **4 – Pays d'Art et d'Histoire**

Mr DEDIENNE a visité la Maison de Brançon avec les 3 Présidents des Communautés de Communes adhérant au Pays d'Art et d'Histoire, le Directeur du CAUE et Mr CHAPELON, chargé du patrimoine.

Le Conseil Général a confirmé la remise de la maison aux collectivités pour l'euro symbolique. Si l'association n'est pas pérenne, la bâtisse reviendrait à la Communauté de Communes du Tournugeois puisqu'elle se situe sur son territoire.

Le montant des travaux annoncé soit 400 00 € correspond à un chiffrage de 2004. Celui intégrait le coût de réfection de la toiture, or, ces travaux ont déjà été réalisés.

Le CAUE a précisé que outre les études, il ne participerait pas aux travaux.

Avant toute décision, les élus ont demandé au Département de certifier par écrit qu'il participerait à hauteur de 80 %. Ils ont sollicité également un chiffrage actualisé du montant des travaux.  
Mr ROUGEOT demande si un rapprochement avec l'office de tourisme n'est pas envisageable afin de mutualiser les coûts.

#### **5 – Renouvellement agrément du Relais Assistantes Maternelles par la CAF**

La Présidente est autorisée à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF. Celle-ci définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour le Relais Assistantes Maternelles pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2010 au 31 Décembre 2013.

#### **6 – Délibération Indemnité d'Exercice des Missions des Préfektures**

Le Conseil décide d'attribuer l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfektures à Mme Joëlle LOPEZ selon son nouveau grade à savoir celui de Rédacteur.

#### **7 – Questions diverses**

Etat des lieux appartement Mr VILLETTE :

L'état des lieux de l'appartement de Mr VILLETTE est prévu le Lundi 2 Août à 18 h 30. Mr PENOT qui s'est déjà rendu sur les lieux sera contacté pour savoir si son état de santé lui permet d'y assister.

Bureaux secrétariat :

Mr ROUGEOT propose de se renseigner sur le coût d'achat d'un climatiseur qui pourrait être installé dans le bureau du secrétariat de l'intercommunalité.

Prochain Conseil de Communauté  
15 Septembre 2010 à 20 h à Chardonnay

Patricia CLEMENT  
Présidente